

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 décembre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 27 novembre 2013, adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Présidente
du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort
des enfants en temps de conflit armé**

En ma qualité de Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, j'ai l'honneur de vous faire tenir le rapport des activités du Groupe de travail depuis la remise de son dernier rapport le 25 septembre 2012.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport qui l'accompagne comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Sylvie Lucas



Rapport annuel des activités du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé en application de la résolution 1612 (2005)

(1^{er} juillet 2012-30 juin 2013)

I. Introduction

1. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés.

2. Au paragraphe 8 de la résolution, le Conseil de sécurité a décidé de se doter d'un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme mentionné au paragraphe 3 de la résolution, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de la résolution, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées. Il a décidé en outre de charger le groupe de travail :

a) De lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, et notamment de faire des recommandations touchant les mandats des opérations de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit;

b) De demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

3. En application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail présente chaque année un rapport au Conseil sur les activités du Groupe¹. Au cours de la période considérée (allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013), le Groupe de travail a tenu cinq réunions officielles, les 5 octobre et 19 décembre 2012 sous la présidence de Peter Wittig, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et les 18 janvier, 19 avril et 20 mai 2013 sous la présidence de Sylvie Lucas, Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'Organisation des Nations Unies. Durant la même période, le Groupe a tenu 23 consultations et diverses réunions bilatérales.

II. Questions de fond abordées

Trente-quatrième réunion

4. À sa trente-quatrième réunion officielle, le 5 octobre 2012, présidée par l'Ambassadeur Wittig, le Groupe de travail a adopté deux séries de conclusions au sujet du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit

¹ Les rapports annuels du Groupe de travail couvrent les périodes allant du 26 juillet 2005 au 30 juin 2006 (S/2006/497), du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (S/2007/428), du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (S/2008/455), du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (S/2009/378), du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (S/2010/410), du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (S/2011/610) et du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (S/2012/718).

armé au Soudan (S/2011/413). Ces conclusions, qui concernent la situation des enfants touchés par le conflit armé au Soudan et la situation des enfants touchés par le conflit armé au Soudan du Sud, ont été publiées comme documents du Conseil de sécurité (S/AC.51/2012/1 et S/AC.51/2012/2, respectivement). À la suite de l'adoption des conclusions, le Représentant permanent du Soudan et le Représentant permanent adjoint du Soudan du Sud ont présenté la position de leurs gouvernements respectifs.

5. Le Président du Groupe de travail s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant au Président du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, respectivement, ainsi qu'au Secrétaire général, et en adressant également des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Les déclarations publiques du Groupe de travail au sujet des conclusions des rapports sur le Soudan et le Soudan du Sud ont été publiées le 14 novembre 2012 en tant que communiqués de presse du Conseil de sécurité (SC/10813 et SC/10814, respectivement).

6. À la trente-quatrième réunion, le Directeur général adjoint du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a présenté la note horizontale du Secrétaire général pour mai et juin 2012. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a également fait le point sur la situation des enfants touchés par le conflit armé en République démocratique du Congo.

Trente-cinquième réunion

7. À sa trente-cinquième réunion officielle, le 19 décembre 2012, le Groupe de travail a adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka (S/2011/793). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 21 décembre 2012 (S/AC.51/2012/3). À la suite de l'adoption, le Représentant permanent de Sri Lanka a présenté la position de son gouvernement au sujet des conclusions.

8. Le Président du Groupe de travail s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant au Président du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres au Gouvernement de Sri Lanka et au Secrétaire général, et en adressant également des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs.

9. À sa trente-cinquième réunion, le Groupe de travail a également adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants touchés par le conflit armé en Colombie (S/2012/171). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 21 décembre 2012 (S/AC.51/2012/4). À la suite de l'adoption, le représentant de la Colombie a présenté la position de son gouvernement au sujet des conclusions.

10. Le Président du Groupe de travail s'est ensuite acquitté des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant au Président du Conseil pour lui demander de remettre une lettre au Gouvernement colombien et en adressant également des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration publique du Groupe de travail a été publiée le 21 janvier 2013 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/10890).

Trente-sixième réunion

11. À sa trente-sixième réunion officielle, le 18 janvier 2013, présidée par l'Ambassadrice Lucas, le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions. Elle a noté que, malgré certaines évolutions encourageantes observées dans la région depuis la parution du rapport, la situation des enfants victimes des activités de l'Armée de libération du Seigneur (LRA) restait dramatique en raison des violations graves qui continuaient d'être commises. Elle s'est également inquiétée de la menace croissante que représente la LRA dans les zones où les forces de sécurité de l'État sont peu présentes. Elle a demandé à la communauté internationale de continuer à fournir son appui pour trouver une riposte globale face à la menace que représente la LRA.

12. À cette même réunion, les représentants de l'Ouganda, de la République République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ont présenté la position de leurs gouvernements respectifs. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues. Les principaux éléments des interventions des représentants ainsi que de l'échange de vues entre les membres du Groupe apparaissent dans le résumé figurant dans les conclusions (S/AC.51/2013/1).

13. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a ensuite rendu compte de ses missions au Yémen (du 26 au 28 novembre 2012) et en République arabe syrienne (du 14 au 17 décembre 2012) et a fait le point sur la situation des enfants en République centrafricaine. Le Directeur adjoint de la Division des programmes de l'UNICEF a également présenté la note horizontale du Secrétaire général pour septembre et octobre 2012.

Trente-septième réunion

14. À sa trente-septième réunion officielle, le 19 avril 2013, le Groupe de travail a adopté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants victimes de l'Armée de résistance du Seigneur et le conflit armé (S/2012/365). Ces conclusions ont été publiées comme document du Conseil de sécurité daté du 22 avril 2013 (S/AC.51/2013/1). À la suite de l'adoption, les représentants de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ont présenté la position de leurs gouvernements respectifs au sujet des conclusions.

15. La Présidente du Groupe de travail s'est ensuite acquittée des tâches qui lui étaient attribuées dans le cadre des conclusions, notamment en écrivant au Président du Conseil de sécurité pour lui demander de remettre des lettres aux Gouvernements de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, ainsi qu'à l'Union africaine et au Secrétaire général, et en adressant également des lettres à la Banque mondiale et aux donateurs. Une déclaration publique du Groupe de travail a été publiée le 13 mai 2013 comme communiqué de presse du Conseil de sécurité (SC/11007).

16. À la trente-septième réunion, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a également fait le point sur la situation des enfants touchés par les conflits armés en République centrafricaine et

au Mali, et le Directeur exécutif adjoint de l'UNICEF a présenté la note horizontale pour novembre et décembre 2012.

Trente-huitième réunion

17. À sa trente-huitième réunion officielle, le 20 mai 2013, le Groupe de travail a débattu de la question des violations répétées, ainsi que l'avait demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions [1998 \(2011\)](#) et [2068 \(2012\)](#). La Présidente du Groupe a fait une déclaration liminaire; le Représentant permanent du Liechtenstein a ensuite présenté le rapport issu de l'atelier sur le thème « Le sort des enfants en temps de conflit armé : comment remédier aux violations répétées? » ([A/67/794-S/2013/158](#)). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a fait une déclaration sur les auteurs récidivistes. Le 17 juin 2013, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration de son président sur le sort des enfants en temps de conflit armé ([S/PRST/2013/8](#)) qui contenait des dispositions sur les auteurs de violations répétées.

18. À la trente-huitième réunion, le Groupe de travail a également examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation des enfants touchés par le conflit armé au Myanmar ([S/2013/258](#)). La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a rappelé les principales conclusions. Elle a noté que les Tatmadaw avaient fait des efforts notables pour cesser de recruter des enfants et identifier ceux qui se trouvaient dans leurs rangs. Ces initiatives avaient certes contribué à renforcer la protection des enfants, mais certaines difficultés persistantes devaient être surmontées immédiatement pour maintenir la dynamique enclenchée le 27 juin 2012 avec la signature, par le Gouvernement du Myanmar et l'Organisation des Nations Unies, d'un plan d'action visant à interdire et prévenir le recrutement d'enfants dans les Tatmadaw. La Représentante spéciale a également souligné que tous les groupes armés devaient mettre un terme sans conditions à toutes les violations et violences commises à l'encontre d'enfants.

19. À la réunion, le Représentant permanent adjoint du Myanmar a présenté la position de son gouvernement au sujet du rapport du Secrétaire général. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues. Les principaux éléments de l'intervention du représentant du Myanmar et de l'échange de vues entre les membres du Groupe apparaissent dans le résumé figurant dans les conclusions ([S/AC.51/2013/2](#)).

20. À la même réunion, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a rendu compte de sa mission au Tchad, du 12 au 14 mai 2013.

III. Questions diverses

21. Au cours de la période considérée, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a également informé le Groupe de travail de la situation des enfants touchés par le conflit armé au Mali dans le cadre des consultations du 22 février 2013.

22. La visite du Groupe de travail au Myanmar, qui aurait dû avoir lieu entre le 1^{er} et le 6 décembre 2012, a été annulée en raison des obligations du Président du Conseil de sécurité en sa qualité de Représentant permanent de l'Allemagne².

23. Un document de travail sur les déclarations à la presse a été distribué par la Présidente le 15 octobre 2012.

24. Le Secrétariat a continué de mettre à la disposition du Groupe de travail une cybersalle qui permet aux membres d'avoir accès à la mémoire institutionnelle du Groupe après saisie d'un identifiant et d'un mot de passe utilisateur. Au cours de la période considérée le Secrétariat, à l'issue de consultations avec la Présidente, a lancé la page Web du Groupe de travail sur Internet³.

² La visite du Groupe de travail au Myanmar a été reprogrammée pour les dates du 29 novembre au 5 décembre 2013.

³ www.un.org/sc/committees/WGCAAC/.